

COMMUNIQUE



Le 30 juin 2015

Liquidation de la SCOP SeaFrance : la mise au point de Groupe Eurotunnel

- Groupe Eurotunnel rejette toute responsabilité dans la liquidation de la SCOP SeaFrance, qui n'est que la conséquence des décisions successives de l'autorité de la concurrence britannique (CMA) qui ont contraint le Groupe à annoncer il y a plus de 6 mois son retrait de l'activité maritime MyFerryLink.
- Dans ce contexte Groupe Eurotunnel, propriétaire des navires Berlioz et Rodin, et compte tenu du fait que les contrats d'affrètement de ces deux navires passés avec la SCOP SeaFrance se terminaient naturellement le 1^{er} juillet, a annoncé début juin qu'il louait les navires à DFDS à partir du 2 juillet 2015. Groupe Eurotunnel rappelle qu'il n'est pas l'employeur des salariés de la SCOP SeaFrance.
- Groupe Eurotunnel dénonce les déclarations et les actions de toutes natures, y compris par voie de justice, qui ont pour but de faire croire que le processus de cession des navires, incluant la comparaison des offres, pouvait être organisé par d'autres que leur propriétaire.
- En particulier, Groupe Eurotunnel ne comprend pas que les Administrateurs Judiciaires de la SCOP SeaFrance, qui ont rencontré à son initiative le 9 juin dernier le repreneur DFDS, aient refusé d'engager des négociations sur la reprise des effectifs.
- Groupe Eurotunnel regrette ainsi que trois précieuses semaines aient été perdues dans la nécessaire négociation sociale entre DFDS et la SCOP SeaFrance.